



Gestion des voies navigables

Réunion du 12 mai 2011 au cabinet du ministre

Ont participé à cette réunion pour la CFDT : Christian Fourcoual, Patrick Grosroyat, Francis Hiesiger et Denis Tondu.

A l'ordre du jour, la discussion sur les évolutions possibles de gouvernance sur la base de la note de synthèse (ci-jointe) note obtenue par l'action des 2 et 3 mai.

Cette note fait le bilan de la mise en place l'EPIC VNF à qui l'Etat a confié, depuis 1991, la responsabilité de l'entretien et de l'exploitation des voies navigables par la mise à disposition des services navigation.

Elle fait état des difficultés d'organisation notamment en raison de l'absence d'autorité hiérarchique de VNF par rapport aux services mis à disposition (et à ses chefs). Outre les critiques de la Cour des Comptes, la note pointe l'insécurité juridique : le conseil d'Etat juge illégal la situation actuelle de mise à disposition des personnels au regard du principe législatif d'autonomie de gestion des établissements publics.

Côté justice, le juge considère VNF comme employeur de fait avec responsabilité pénale (inobservation règle Hygiène Sécurité par exemple).

Concernant la gestion du DPF confié à VNF mais dont celui-ci n'est pas propriétaire, la note de synthèse relève la lourdeur des transferts en pleine propriété de parcelles du DPF nécessaire à l'activité de VNF comme pratiqué actuellement (au coup par coup) pour valoriser le domaine ou aménager des infrastructures de transports.

Le document aborde également le plan de relance de la voie d'eau et conclut sur la nécessité d'une nouvelle structure unique.

Plusieurs scénarios sont proposés : SCN (service à compétences nationales, EPIC, EPA (établissement public administratif) ou Etablissement Public « sui generis » (mixité entre EPIC/EPA) mais le cabinet écarte le SCN, a un avis négatif sur l'EPA, et donne ses faveurs à l'Etablissement Public "sui generis"

En deux mots la position exprimée par la CFDT

La CFDT a jugé tardive mais instructive cette note de synthèse en partageant le constat qu'il fallait une évolution du mode de gouvernance actuel.

N'ayant été saisie de cette note que depuis 3 jours seulement, nous avons indiqué au cabinet que nous n'avons pas de position arrêtée sur une gouvernance autre que le service à compétences nationales que nous privilégions à l'instar de l'intersyndicale.

Nous avons rappelé notre refus de la privatisation et celui le refus de recrutement sous statut privé pour remplacer les fonctionnaires actuels

Nous avons également rejeté les arguments négatifs du ministère envers l'EPA en citant l'exemple des agences de l'eau, qui sont des EPA, ont la gestion financière dans leur domaine et une autonomie d'actions. Rejeté également les réserves relatives à la gestion du DPF par un EPA, en citant la loi grenelle qui a donné compétence aux agences de l'eau pour l'acquisition et la gestion de zones humides (objectif de plus de 20 000 ha).

Nous avons soutenu la proposition CGT d'un état de lieux plus complet des avantages et inconvénients d'un SCN et d'un EPA. Le ministère s'est engagé à nous remettre celui-ci lundi 16 mai et à autoriser via la DRH, la tenue d'AG (en sus du droit syndical)

Comme l'indique le communiqué, partout où cela est possible, nous engageons nos équipes locales à réunir, avant le 20 mai, les personnels dans le cadre d'AG intersyndicale pour débattre de la situation au regard de la note de synthèse et des 2 alternatives (documents à venir)

Pour autant, si la future structure gestionnaire unique des VN ne sera plus EPIC, rien ne permet encore d'affirmer que ce sera soit un EPA ou un SCN.

Christian Fourcoual.

PJ : note de synthèse et communiqué intersyndical à l'issue de cette réunion

PS : pas d'appel à la grève pour le 16 mai, mais restons mobilisés !